

Le Concile épiscopal de l'Église orthodoxe serbe a exprimé sa position sur les actes du Patriarcat de Constantinople en Ukraine



Les participants du Concile épiscopal de l'Église orthodoxe serbe, qui a eu lieu du 6 au 7 novembre 2018, ont exprimé la position de leur Église sur la crise ecclésiastique en Ukraine, à la suite des dernières décisions du Patriarcat de Constantinople.

Comme on sait, par ses résolutions du 11 octobre, le Patriarcat de Constantinople a « annulé » la décision de transférer la métropole de Kiev à la juridiction du Patriarcat de Moscou, prise il y a plus de 300 ans, empiétant ainsi sur le territoire canonique de l'Église orthodoxe russe. Par ailleurs, en violation des normes canoniques, le Synode de l'Église constantinopolitaine a admis à la communion les leaders du schisme ukrainien. Il a aussi déclaré sa volonté de réaliser le projet « d'autocéphalie ukrainienne ».

Le Concile épiscopal de l'Église orthodoxe serbe a constaté avec regret que « le Patriarcat de Constantinople a pris la décision, canoniquement infondée, de réhabiliter et de reconnaître comme

évêques les deux chefs des groupes schismatiques en Ukraine, Philarète Denissenko et Macaire Maletitch, avec leurs évêchés et leurs clergés. » Le décret conciliaire constate que le premier de ces deux individus a été autrefois canoniquement défroqué, puis excommunié et anathémisé. Le second a été reconnu hors de la succession apostolique pour appartenir spirituellement à la secte des « auto-consacrés », « en vertu de quoi le Saint Concile épiscopal considère ladite décision du Synode de Constantinople comme n'étant pas contraignante pour l'Église orthodoxe serbe ».

Le document précise que le Concile de l'Église serbe ne reconnaît pas les individus susmentionnés et leurs partisans comme évêques et clercs orthodoxes et, par conséquent, n'accepte aucune communion liturgique et canoniques avec eux ou avec leurs adeptes.

Les participants du Concile proposent au Patriarcat de Constantinople et à toutes les Églises locales d'examiner au plus tôt la question de l'autocéphalie et de la diaspora orthodoxe en Concile panorthodoxe, « afin de confirmer et d'affermir la collégialité et l'unité de l'Église orthodoxe, et d'éviter à l'avenir les épreuves que traverse aujourd'hui la Sainte Orthodoxie. »

Source: <https://mospat.ru/fr/news/46969/>